

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
 DE
 TREGUNC**

**SUBVENTIONS
 2019 AUX
 ECOLES PRIVEES
 SOUS CONTRAT
 D'ASSOCIATION**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
 - Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018
 Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que conformément aux contrats d'associations conclus avec les écoles privées SAINT-MICHEL d'une part et DIWAN d'autre part, le montant de la subvention municipale est assis sur le coût de l'élève de référence.

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Nombre de présents : 28
 Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

8105 230 A 5

Celui-ci est fixé en 2018 à 588 € (539 € au niveau départemental).

Méthode de calcul : coûts de fonctionnement de l'année divisés par le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le **24 DEC. 2018**

ID : 029-212902936-20181218-DE181210-DE

D'autre part, comme pour les écoles publiques, il est proposé de verser sous forme de subvention les crédits suivants :

- Les crédits pour subventions pédagogiques.
- Les crédits pour petits et gros matériels des enfants extérieurs à la commune
- Les crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau de la municipalité pour les maternelles et CP et organisation du spectacle de fin d'année).

L'enveloppe 2019 est inférieure à 2018 en raison de la diminution du nombre d'élève à l'école Saint Michel : 179 au lieu de 195 et à l'école Diwan : 55 élèves au lieu de 51.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE181210-DE

CREDITS AUX ECOLES PRIVEES - PROPOSITION

Article 657410 : subvention versée en 2 fois (juin et décembre)

Conformément aux contrats d'associations conclus avec les écoles privées SAINT-MICHEL d'une part et DIWAN d'autre part, le montant de la subvention municipale est assis sur le coût de l'élève de référence.

	Dép. annuelles	Nbre d'élèves rentrée 2017/2018	
Coût de l'élève de réf 2018 :	141 679,71 €	241	587,88 €

En 2018, celui-ci est donc fixé à : **588,00 €**

D'autre part, comme pour les écoles publiques, il est proposé de verser sous forme de subvention les crédits suivants :

- les crédits pour subventions pédagogiques.
- les crédits pour petits et gros matériels des enfants extérieurs à la commune
- les crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau de la municipalité pour les maternelles et CP et organisation du spectacle de fin d'année)

Le détail des dotations à verser est le suivant :

ECOLE SAINT-MICHEL

Nombre d'élèves Trégunois : 147
 Dotation générale : 588,00€ X 147 = **86 436,00 €**

Subventions pédagogiques

	Nombre	Coût unitaire	Total	
Trégunois	147	17,50 €	2 572,50 €	2 852,50 €
Extérieurs	32	8,75 €	280,00 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs :

	Nombre	Fournitures 50€/ élève	Gros matériel 15€/élève	TOTAL
	32	1 600,00 €	480,00 €	2 080,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année:

	Nombre	Coût unitaire	Total	
Maternelles	66	6,00 €	396,00 €	898,50 €
CP	23	7,50 €	172,50 €	
Cadeau collectif maternelle	66	5,00 €	330,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année:

	Nombre	Coût unitaire	Total
	179	6,40 €	1 145,60 €

TOTAL SUBVENTION ECOLE ST MICHEL: 93 412,60 € Pour info : 100 790,00€ en 2018

Pour information, le montant des crédits de transport inscrit au budget de la ville est de **1 260 € en 2019**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE181210-DE

ECOLE DIWAN

Nombre d'élèves Tréguinois : 19
Dotation générale : 11 172,00 €

Subventions pédagogiques

Tréguinois	19	17,50 €	332,50 €	647,50 €
Extérieurs	36	8,75 €	315,00 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs

	Nombre	Fournitures 50€/ élève	Gros matériel 15€/élève	TOTAL
	36	1 800,00 €	540,00 €	2 340,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année:

Maternelles	31	6,00 €	186,00 €	
CP	7	7,50 €	52,50 €	393,50 €
Cadeau collectif maternelle	31	5,00 €	155,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année:

	55	6,40 €	352,00 €	
--	----	--------	----------	--

TOTAL SUBVENTION ECOLE DIWAN : 14 905,00 € Pour info : 14507,75€ en 2018

Pour information, le montant des crédits de transport inscrit au budget ville est de 540 € en 2019

SUBVENTION TOTALE AUX ECOLES PRIVEES : 108 317,60 € (115 297,75€ en 2018)

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le **24 DEC. 2018**

ID : 029-212902936-20181218-DE181210-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission sport, éducation, culture, associations, jeunesse et solidarité lors de sa réunion du 23 novembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 4 décembre 2018 ;

Considérant que Madame GALBRUN ne prend pas part au vote ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des crédits alloués aux écoles privées sous contrat d'association en 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC



